

SÉANCE DU 10 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Et le dix janvier, à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PLANCHE, Maire.

Présents : Mesdames DELPECH, RODRIGUEZ, TOCAVEN.

Messieurs BACHELARD, LACHAIZE, PLANCHE.

Excusés : Mesdames DELPY, SMITH. Messieurs ARNAUDET, LEFEVRE, PECHMEZAC.

Madame Marlène RODRIGUEZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024 qui est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter à l'ordre du jour de cette séance, les points suivants :

-Le Verger 2025 sans délibération.

-La délibération pour le choix du coordonnateur de sécurité pour les travaux de rénovation énergétique du logement communal.

Madame RODRIGUEZ stipule que le verger 2025 n'a pas lieu d'être à l'ordre du jour. Les membres du groupe de travail Verger peuvent définir une date de réunion et présenter leurs travaux lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter la délibération à cette séance.

Les membres présents du groupe de travail Verger fixent la date de leur prochaine réunion. Monsieur LACHAIZE ajoute que le pépiniériste a remplacé le figuier mort. Il le plantera la semaine prochaine avec l'agent technique.

Présentation de la maquette de la gazette 2024 :

La parole est donnée à Madame RODRIGUEZ.

Tous les Conseillers ont eu une maquette avant cette séance. Elle précise qu'en fait la gazette contiendra 50 pages et non 38 comme dans la maquette.

Monsieur BACHELARD demande les thèmes supplémentaires. Madame RODRIGUEZ répond que Monsieur le Maire lui a demandé d'ajouter des questions oubliées et qu'il restait des pages blanches. Les thèmes supplémentaires sont : la DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie), l'article du Starquadnoir arrivé en retard, la ronde des villages, une information sur le registre des personnes vulnérables, les mises en garde contre le démarchage à domicile et un rappel de l'obligation d'identifier les boîtes aux lettres.

L'impression et l'agrafage de la gazette se fera la semaine pour une distribution le samedi 18 janvier.

Préparation de la réunion publique pour la RCSC et modification de la date :

La date de la réunion publique pour la RCSC (Réserve Communale de Sécurité Civile) initialement prévue le 24 janvier doit être reportée en raison de la modification de la date de la cérémonie des vœux qui se tiendra cette année le

vendredi 24 janvier. De plus avec le travail de mise page de la gazette, Madame RODRIGUEZ n'aura pas le temps de préparer cette réunion.

La nouvelle date est fixée au vendredi 7 février à 20h00. La date du Conseil Municipal de février sera par conséquent modifiée et fixée au mercredi 5 février à 18h30.

Restauration du Chemin des Randonneurs :

Monsieur le Maire explique que maintenant que les gros travaux pour la construction des habitations Chemin des Randonneurs sont achevés, il faut le rendre praticable pour les usagers et les riverains.

Monsieur LACHAIZE préconise de remblayer le chemin avec du gros cailloux et une couche supérieure de petits cailloux compactés pour que le revêtement se tasse puis de le goudronner.

Il ajoute que dans ce chemin, au niveau de l'ancien presbytère, il y a toujours une résurgence d'eau, sans pouvoir identifier si la cause est une fuite ou un écoulement des eaux usées. Monsieur le Maire précise que cet été, pendant une période sans précipitations, il a fait intervenir VEOLIA pour déterminer la provenance de cette eau. VEOLIA n'a pas su identifier la cause.

Des devis vont être demandés pour prévoir cette dépense au BP 2025.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/01 – Marché de Maîtrise d'Œuvre pour la rénovation énergétique du logement communal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique du logement classé F sis au 391 Route du Bourg, appelé logement école.

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel du marché de Maîtrise d'Œuvre pour ce projet est estimé à 3 838.01 € H.T

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de Maîtrise d'Œuvre avec le titulaire retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents,

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de Maîtrise d'Œuvre pour le projet de rénovation énergétique du logement.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif au chapitre 21321 de l'Opération 202402 RÉNOVATION LOGEMENT ECOLE.

N° 2025/02 – Candidature du Coordonnateur concernant la rénovation énergétique du logement école.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux de rénovation énergétique du logement école nécessitent l'intervention de différents corps de métiers définis par lots et qu'en conséquence il est obligatoire de nommer un Coordonnateur de Sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Retient la candidature de la société PRESENTS pour sa mission de coordination SPS pour un montant de 1 095 € HT soit 1 314 € TTC.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette mission.

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Organisation de la cérémonie des vœux du Maire** : La cérémonie aura lieu cette année le vendredi 24 janvier à 18h00. Monsieur le Maire a demandé à PROXI CARLUX de réaliser des pizzas, des quiches et des toasts. Le sucré sera préparé par des élus : gaufres, canelés et tartes fines aux pommes.

✓ Monsieur le Maire avait rendez-vous le 3 janvier avec Madame la Sous-Préfète afin de lui présenter le dossier de rénovation énergétique du logement faisant suite au dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR 2025. Malheureusement, sans le vote de la loi des finances, elle n'a pas de vision sur l'enveloppe DETR 2025. De plus le Conseil Départemental confronté à des difficultés financières, risque ne plus apporter d'aide et de soutien aux Collectivités.

Madame la Sous-Préfète demande à être tenue informée des décisions du Conseil Départemental afin d'essayer de prévoir une augmentation du taux de la subvention DETR.

✓ Monsieur le Maire demande si l'organisation par alternance, une année sur deux, des feux d'artifice et du feu de Saint Jean est maintenue car en 2025 ça serait alors les feux d'artifice. L'Assemblée valide les feux d'artifice cette année, vers la Saint-Jean, avec au préalable, validation de la date, selon ses disponibilités, par l'artificier Monsieur GALLET.

✓ Madame RODRIGUEZ demande la parole. Monsieur PECHMEZAC a envoyé un mail aux membres de la Commission Communication/ Presse pour les informer de l'avancement de la migration du site vers la nouvelle plateforme.

Il n'y aura pas de devis pour la migration réalisée en externe. Il a donc avancé sur les travaux de migration en mettant en place un projet de maquette toujours modifiable et en commençant le chargement de quelques données. Il prévoit de travailler en distanciel avec les membres de la Commission en janvier et février, d'organiser une séance de travail en groupe début mars pour présenter lors de la séance de mars le nouveau site aux Conseillers Municipaux.

✓ Monsieur le Maire explique que lors de la réunion du Syndicat de l'Eau, il leur a été exposé l'organisation le 22 mars de la journée mondiale de l'Eau et le projet de diffusion d'un spectacle pour les enfants sur le thème de l'Eau. Si le nombre de participants est suffisant, un spectacle devrait se tenir le 21 mars à Cénac avec les scolaires de CM1 et CM2. Madame DELPECH, dans le cadre de ses fonctions, est très intéressée par ce projet car cette année le thème d'étude de ses élèves est l'eau. Elle va se rapprocher du secrétariat du Syndicat pour l'inscription des élèves de l'Ecole de Prats-de-Carlux.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire
PLANCHE Jean-Pierre



La Secrétaire de séance
RODRIGUEZ Marlène

